



Lancement du CE ITR&SI

Le bureau du CE est constitué, les activités sociales et culturelles en voie d'être lancées

Janvier 2012

■ Rappel suite au premier CE ITR&SI du 15 décembre 2011

La CFDT n'a souhaité faire aucune concession vis à vis des autres OS pour partager les responsabilités au sein du nouveau CE ITR&SI. Le résultat a été la seule nomination du secrétaire CFDT, poste dédié conventionnellement à l'OS arrivant en tête des votes exprimés.

Effet négatif pour le personnel : impossible de démarrer la mise en place des ASC (activités sociales et culturelles).

Pour mémoire les élus disposent lors des votes du nombre de voix suivant : 7 CFDT, 5 CFE-CGC, 4 SUD, 3 CGT, 2 CFTC et 1 FO.

■ Notre décision de participer au bureau du CE

Des négociations se sont finalement ouvertes début janvier entre la CFDT et la CFE-CGC. **La CFDT a accepté certaines exigences de notre part relatives à la gestion des ASC :**

- Le budget ASC sera « fermé » : budget global borné dès le début d'année par type de prestation donc maîtrisé
- Permettre à 100% du personnel de consommer la totalité de leurs droits dont ils auront connaissance en début d'année.
- La CFDT accepte d'ouvrir les prestations en proposant par exemple l'attribution gratuite de chèques Lire, Culture ou autres.
- Abandon du principe de reversement de 45% du budget ASC au CCUES ou forte minoration. Reversement que nous critiquons et combattons depuis des années.

Sur ce point, la CFDT nous a indiqué qu'elle n'avait pas pour l'instant suffisamment d'éléments pour répondre immédiatement et favorablement à notre demande. Elle doit prochainement nous informer de sa décision.

Nous avons souligné l'importance de cette décision de façon à maintenir un niveau de prestation satisfaisant (puisque beaucoup plus de personnes devraient consommer).

Nous avons également obtenu, en mettant en avant nos résultats électoraux, que la CFE-CGC soit candidate à la présidence de la commission économique et que la CFDT soutienne cette candidature. Rappelons que cette commission est stratégique et que son président est l'interlocuteur privilégié de la direction sur tous les dossiers économiques.

■ CE du 19 janvier 2012 : commissions et Nova+

Le bureau du CE a été constitué avec 2 élus CFDT (secrétaire et trésorier), 2 élus CFE-CGC (secrétaire adjoint et trésorier adjoint) et 1 élu CGT (trésorier adjoint). SUD a refusé d'entrer au bureau.

Il faut noter qu'avec 2 trésoriers adjoints et une participation multi OS les finances du CE ITR&SI devraient être bien gardées !

Les présidences des commissions ont été actées (Economique, ASC, R&D, Egalité professionnelle, Formation, Logement, SI, Soutien aux CHSCT).

La CFE-CGC a obtenu la présidence de la commission ECONOMIQUE.

La résolution suivante a été votée à l'unanimité.

Pour traiter le dossier Nova+, les élus mandatent la commission économique du CE pour traiter toutes les questions relatives à l'impact par le projet dans les entités concernées.

Pour rappel, la résolution votée en décembre a décidé la création de la commission R&D "afin de formuler des propositions sur l'avenir de la R&D, assurant en particulier le maintien d'une entité de R&D au sein de France Télécom, dotée d'un budget propre."

Dans le cas du projet Nova+, la commission éco s'appuiera en partie sur la commission R&D pour élaborer un avis sur les conséquences de Nova+ sur les activités de R&D. Les autres commissions (par exemple, formation) pourront également instruire ce dossier sur les volets afférents à leurs prérogatives.

Les deux commissions feront des réunions de travail en commun pour synchroniser leurs résultats en vue d'élaborer un avis commun. Par souci d'efficacité et de cohérence, la commission économique sera l'interlocuteur de la direction pour la documentation et les échanges sur le dossier Nova+

Avec l'adoption à l'unanimité de cette résolution, la CFE-CGC se positionne comme l'interlocuteur de la direction pour le projet NOVA+ et pour tous les autres projets de réorganisation au sein d'ITR&SI.

La présidence de la commission ASC est confiée à la CFDT. Une première liste de membres est constituée avec 3 représentants CFDT, 3 CFE-CGC, 2 SUD, 2 CGT, 2 CFTC, 2 FO soit 15 personnes. L'objectif étant de réunir très rapidement la commission.

■ Démarrage des ASC

Le CE ITR&SI ne dispose pas d'un outil capable de traiter le volume de demandes de prestations qu'engendrerait leur ouverture à l'ensemble des 11 400 personnes rattachées au CE ITR&SI. Un nouvel outil va être choisi via l'action de la commission ASC, on l'espère rapidement, idéalement pour le prochain CE du 16 février. **Les prestations ne seront donc probablement pas ouvertes avant la deuxième quinzaine du mois de mars.**

Il est possible malgré tout qu'une ou deux prestations soient proposées avant (par ex les CESU). La commission ASC va faire des propositions dans ce sens aux élus pour le prochain CE.

Notre action :

- Au CE Innovation fin 2011: le secrétaire CFE-CGC, avait pré budgété une somme de 20€ par personne, pour faire en sorte que les prestations locales proposées par R&D sur les sites de Rennes, Lannion, Caen et Grenoble ne soient pas complètement interrompues début 2012 suite à la mise en place du nouveau CE ITR&SI. La proposition a été acceptée par les élus R&D. Le personnel de R&D bénéficie donc de la continuité des prestations locales jusqu'à juin 2012.
- Au CE ROSI de novembre 2011: les élus CFDT, SUD et CFTC du CE ROSI ont refusé de voter une résolution de la CFE-CGC proposant de faire bénéficier tout le personnel ITR&SI des prestations locales ouvertes sur les sites R&D de Rennes Lannion Caen et Grenoble jusqu'en juin 2012. Ces OS opposées à la résolution proposée par la CFE-CGC ont préféré attendre la mise en place administrative du nouveau CE ITR&SI plutôt que d'assurer la continuité du service du CE entre l'ancienne et la nouvelle mandature.

Le secrétaire CFDT ROSI avait précisé que les prestations seraient interrompues au 1^{er} trimestre 2012. Malheureusement cette contrainte identifiée le 17 novembre n'a aujourd'hui toujours pas été communiquée au personnel.

Une grande partie du personnel ITR&SI ne bénéficie donc d'aucune prestation mais ce n'est pas la faute de la CFE-CGC qui avait fait des propositions non retenues par les élus ROSI.

Il y a eu un large déficit de communication vers les salariés et un manque d'initiative de la part des élus ROSI dont nous n'assumons pas la responsabilité.

■ Autres résolutions ASC votées lors de ce CE

- Une résolution de principe affirmant la volonté de permettre des activités locales sur tous les sites.

Votée par tous les élus sauf ceux de la CFTC qui se sont abstenus.

Les élus se prononcent pour une amélioration des activités et prestations Sociales et Culturelles au CE ITR&SI en conservant le meilleur des ASC développées par les précédents CE ROSI, Innovation et VMF.

Les élus du CE ITR&SI affirment leur volonté de mettre en place des activités sociales et culturelles accessibles à tous les ouvriers-droit du périmètre social du CE, sans distinction, notamment liée à leur situation géographique.

Le CE ITR&SI mandate la Commission ASC pour étudier et proposer au plus vite des prestations « nationales », en articulation avec des prestations « locales », dans un cadre budgétaire maîtrisé.

Les élus du CE ITR&SI souhaitent alors permettre aux salariés de toutes les entités ITR&SI de disposer d'Activités Socio-Culturelles de proximité, selon les spécificités locales, dans le cadre des priorités et règles définies par la Commission ASC et votées par le CE ITR&SI.

Ils proposent de mettre rapidement en place, sur tous les sites qui en avaient déjà et sur ceux en capacité d'en créer, des « structures locales ». Elles seront chargées de faire des propositions chiffrées et classées par type d'activité destinées à tous les salariés ITR&SI des sites concernés, afin d'établir le budget prévisionnel du CE.

Les élus rappellent que, pour autant, ces structures ne bénéficient pas d'une autonomie budgétaire et que le budget reste la prérogative du CE.

Les élus affirment le principe d'une compensation sur les sites où de telles structures ne sont pas présentes.

Dans l'attente, ils se prononcent pour que le CE ITR&SI permette à l'ensemble des salariés de ITR&SI des sites concernés de bénéficier des quelques prestations locales déjà engagées en janvier 2012.

- Une résolution sur l'organisation des Arbres de Noël 2012 votée uniquement par CFE-CGC CGT et SUD.

■ Autres points abordés :

Élections CHSCT partielles (remplacement d'une élue partie en retraite) en février et embauche d'un 5^{ème} médecin du travail sur le périmètre Ile de France

Prochain CE : le 16 février



Élus CFE-CGC titulaires au CE : **Eric Rappé (DSIF Arcueil), Christophe Dousson (R&D Lannion), Valérie Giraud (R&D Issy), Maxence d'Eprémèsnil (R&D Issy), Thierry Mondor (DPS Pessac)**

Élus CFE-CGC suppléants : **Annik Habay (DSIF Arcueil), Thierry Blachète (DSIF Lyon), Sylvie Net (IBNF Archives), Thierry Meurgues (R&D Issy), Yves Ruello (R&D Lannion)**

Représentant Syndical : **Sylvain Cattaneo (DSIG Marseille)**

Délégué Syndical Coordinateur : **Jean François Le Bras**

Retrouvez cette lettre et les infos de votre établissement : www.cfecgc-uns-a-ft-orange.org/litrsi